



XIV<sup>e</sup> Conseil d'orientation

Fiche 5B

# Thème Eau

## Prise en compte du milieu aquatique dans les études d'impact

### Etat des lieux

---

En matière de pollutions aquatiques, les intuitions et habitudes de raisonnement sont de plus en plus fondamentalement remises en cause.

En effet, les résultats de l'action de recherche menée de 2003 à 2006 ont montré qu'un faible rejet de l'ordre du gramme pouvait, en fonction de la substance et du milieu récepteur, entraîner un impact pour l'environnement.

En matière de risques chroniques pour la santé et l'environnement, la problématique est celle des faibles, voire, comme dans le cas des pathologies cancéreuses ou des phénomènes de perturbations endocriniennes, des très faibles doses d'exposition.

En outre, la dynamique du rejet s'apprécie à l'échelle géographique non seulement locale mais aussi régionale compte tenu du comportement physico-chimique des substances et de leur accumulation possible dans certains compartiments de l'environnement.

Il s'agit là d'un double changement d'échelle qu'il est nécessaire d'intégrer dans tout projet et que l'étude d'impact doit approcher de manière pertinente. Après la démarche de réduction à la source des rejets, l'étude d'impact du rejet résiduel doit faire face à la double exigence précitée, avec toutes les difficultés associées.

### Propositions d'orientations

---

**Dans l'objectif d'améliorer la qualité des études d'impact dans le domaine de l'eau, il est proposé qu'un groupe de travail soit constitué au sein de la commission Eau du SPPPI Basse-Seine afin d'élaborer un cahier technique relatif à l'étude d'impact en matière de rejet dans l'eau.**

Ce groupe de travail rassemblera des spécialistes, représentant l'Etat, l'agence de l'eau Seine-Normandie, les industriels et les scientifiques. En 2008, le groupe de travail élaborera le projet de cahier technique, à paraître début 2009.